2017 PRÉSIDENTIELLE

Le snetap FSU interpelle les CANDIDAT.ES

1 - Quel ministère pour l'Enseignement Agricole ?

♦ Pertinence de maintenir dans un ministère professionnel ?

Le Président de la République, à l'occasion du colloque « Enseignement Agricole en 2025 » au dernier salon de l'Agriculture, exprime la volonté de garder l'Enseignement Agricole dans un ministère professionnel. Selon lui les deux composantes public et privé ont leur place et un équilibre existe.

Il fait ainsi fi de l'incapacité de l'Enseignement Agricole à répondre à la demande sociale et ne propose aucune perspective pourtant à l'ordre du jour de ce colloque.

Il fait l'impasse des prises de positions récentes de l'Association des Régions de France, relayées dans des programmes de candidat.es à l'élection présidentielle, d'un enseignement professionnel confié à la tutelle des régions.

Dans une posture de fin de mandat, le Président de la République assigne l'Enseignement Agricole à son ministère professionnel, sans possibilité d'en débattre.

Face aux attentes sociétales environnementales :

- de qualité et de sécurité alimentaires,
- de santé publique,
- et de proximité,

il s'interdit d'interroger les structures ministérielles les plus en capacité de faire évoluer les politiques publiques.

♦ Vers un ministère unique ?

- la prégnance des lobbies au Ministère de l'Agriculture (lobbies productivistes professionnels, lobbies pro-privés, lobbies adéquationnistes emplois-formations…),
- les injonctions du Ministère du Travail, ces dernières années, (nouvelles mesures pour les stages, pour le mixage de publics…),
- les gestions contraintes de l'appareil public de l'Enseignement Agricole Public,

ont conduit les adhérent.es du SNETAP-FSU à voter en faveur d'un rattachement de l'Enseignement Agricole à un ministère unique chargé de l'éducation et de la formation professionnelle.

♦ Nécessité d'une éducation permanente de qualité tout au long de la vie

La ghettoïsation de l'Enseignement Agricole dans un ministère professionnel est un frein à :

- notre conception de l'éducation et de la formation,
- la structure de nos établissements.

Le SNETAP-FSU défend une éducation permanente, seule à même de répondre à une insertion culturelle, sociale et professionnelle *tout au long de la vie*.

Le SNETAP-FSU est attaché à la structure de ses établissements. Structure qui semble hélas méconnue des candidat.es à la présidentielle (récentes déclarations, programmes), et plus grave encore, méconnue de son administration de tutelle (voir leurs publications récentes).

Les établissements d'Enseignement Agricole ne peuvent être réduits, ni assimilés, comme certains le souhaiteraient, à des campus de métiers ou à des lycées des métiers.

Ces classements ne correspondent pas aux réalités des établissements d'Enseignement Agricole Public, composés de différents centres et proposant différentes voies de formation :

- les lycées regroupant les voies générale, technologique et professionnelle s'apparentent davantage, pour la plupart d'entre-eux, à des lycées polyvalents qu'à des lycées professionnels ;
- les CFAA, compte tenu de leur implantation territoriale et contrairement à celle des CFA de l'industrie liée à une famille de métiers, répondent à une diversité de métiers et de publics accueillis ;
- les centres de formations pour adultes qui ont dû diversifier les formations proposées au-delà du champs des seuls métiers de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

L'enseignement et la formation professionnelle agricoles publics sont organisés dans le cadre de l'éducation permanente, selon les voies de la formation initiale et de la formation continue. Ils constituent une composante du service public d'éducation et de formation.

Ils sont dispensés dans le respect des principes de laïcité, de liberté de conscience et d'égal accès de tous au service public.

Bien que rattachés au Ministère de l'Agriculture, les lycées publics d'Enseignement Agricole, sont des lycées généraux, technologiques et professionnels.

Question du SNETAP-FSU

► **Quel ministère de rattachement pour l'Enseignement Agricole ?**

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - *Fédération Syndicale Unitaire*
251 rue de vaugirard - 75732 PARIS CEDEX 15 - tel. 01 49 55 84 42 - snetap@snetap-fsu.fr - www.snetap-fsu.fr